Exigences de fonds propres pour les banques et les assurances

ACTARES

Berne, le 28 septembre 2011

Dr. János Blum

Capital

(Wikipedia)

Etymologie

Le concept de "capital" est ancien et vient de l'apparition de l'élevage au <u>néolithique</u>. Le mot lui-même est d'origine latine (caput, tête). On dit encore aujourd'hui qu'un troupeau comporte une centaine de « têtes » de bétail. Au sens actuel, on se rapporte au <u>latin</u> « summa capitalis » somme globale (le terme allemand « Hauptsumme » est encore une traduction littérale du latin).

Le capital dans la théorie économique

<u>Dans l'économie</u>, on entend par « capital » tout ce qui est nécessaire à la création des <u>moyens de production</u>, c'est-à-dire l'ensemble des équipements qui doivent être engagés pour la production des biens et des services. Cet ensemble (souvent appelé « <u>stock de capital</u> ») réunit des biens comme les outils, les machines, les installations, etc. ainsi que les biens qui résultent d'un processus de production antérieur.

Capital

Le capital dans la théorie économique

- ce qui est nécessaire à la création des moyens de production
- l'ensemble des équipements qui doivent être engagés pour la production des biens et des services
- les outils, les machines, les installations, etc.

Dans l'industrie traditionnelle, la production est pré-financée par le capital. Sans capital, il est impossible de produire.

Manifestement, ceci ne concerne pas les banques et les assurances. L'établissement d'une police d'assurance ne nécessite qu'une feuille de papier et un stylo-bille Pourquoi a-t-on besoin de capital ?

Fonds propres et capital propre

(Wikipedia)

Rôle des fonds propres :

- <u>Les fonds propres (assurances)</u> sont des ressources financières non grevées tenues par l'<u>assureur</u> qui garantissent que les <u>contrats d'assurance</u> seront honorés dans le futur.
- <u>Les fonds propres (instituts de crédit)</u>, sont des ressources financières non grevées tenues par l'<u>institut de crédit</u> qui garantissent les <u>obligations envers les créanciers</u>.

Le capital propre (angl. Equity)

Est la part de la fortune qui reste après déduction de l'ensemble des <u>dettes</u>. Le concept est significatif dans <u>l'économie de marché</u>, dans le <u>marché du capital</u> et dans le domaine du financement de l'immobilier.

Fonds propres et capital propre

Fonds propres

- Garantir que les contrats d'assurance pourront être honorés durablement
- Garantir que les obligations envers les créanciers sont couvertes

Fonctionnement – décrit ce que l'on doit posséder

Le capital propre

représente la part de la fortune qui reste après déduction de toutes les dettes.

Constat – décrit ce que l'on possède effectivement

Le capital comme financement du risque

La prise de risques est au centre de l'activité des banques et des assurances

- Quelques crédits ne sont pas remboursés, et la banque doit les amortir (risque de crédit)
- Quelques maisons brûlent, et l'assurance doit les payer (risque d'assurance)

Et encore:

risques du marché, opérations à risque, risque sur la réputation, etc.

Les fonds propres sont là pour assumer les risques liés à ces activités centrales

Le capital comme financement du risque

Les fonds propres servent à garantir que les instituts financiers peuvent remplir leurs obligations contractuelles.

Le capital propre protège les parties contractantes (assuré-e-s, créancières et créanciers) des instituts financiers contre des pertes. Les pertes sont couvertes par les fonds propres, avant que d'autres ne soient impliqués.

Dans l'industrie financière, la prise de risque est refinancée avec du capital. Sans capital, aucun risque ne peut être couru.

FINMA

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

Prof. Anne Héritier Lachat, présidente du conseil d'administration:

"La surveillance constitue par nature le cœur des activités de la FINMA et nous entendons l'exercer avec rigueur, efficacité et de manière prévisible. Elle représente notre contribution pour protéger les clients des marchés financiers, et renforce simultanément la confiance dans l'intégrité et la compétitivité de la place financière."

Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

(Loi sur la surveillance des marchés financiers, LFINMA)

Art. 5 Buts de la surveillance des marchés financiers

La surveillance des marchés financiers a pour but de protéger, conformément aux lois sur les marchés financiers, les créanciers, les investisseurs et les assurés, et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation et la compétitivité de la place financière suisse.

« protéger les créanciers, les investisseurs et les assurés »

Les banques et les assurances doivent détenir suffisamment de capital pour maintenir la probabilité d'une défaillance à un niveau faible - inférieur à un seuil de tolérance

Les fonds propres protègent des créancières et des créanciers, qui sont en même temps des clientes et des clients – ce qui constitue une différence avec d'autres branches et justifie une réglementation particulière

Passifs des banques suisses en 2010

(BNS) en % de la somme du bilan

	Engagements envers les clients	Engagements envers les banques	Prêts et lettres de gage	Fonds propres
Toutes les banques	51%	18%	11%	5.3%
Grandes banques	43%	21%	17%	4.5%
Banques cantonales	61%	10%	6%	4.4%
Raiffeisen- banques régionales, caisses d'épargne	67%	5%	2%	6.0%

Passifs des assurances suisses en 2010

(BNS)

en % de la somme du bilan

	Engagements techniques des assurances	Capital financier étranger	Fonds propres
Toutes les assurances	70%	3%	12.4%
Assurances-vies	87%	0%	3.5%
Assurances dommages	52%	8%	21.9%
Réassurances	52%	3%	20.7%

Disgression: intérêts sur un crédit

Coût du risque standard, c.-à-d. perte attendue (valeur moyenne)

- + part des frais estimés (salaires, frais induits, etc.)
- + frais de refinancement, c.-à-d. charges d'intérêt attendues pour les sommes engagées
- + frais en capital pour le risque encouru, c.-à-d. pour des variations autour des valeurs attendues

Disgression: prime pour une police d'assurance

Montant du sinistre attendu (valeur moyenne)

- + part des frais estimés (salaires, frais induits, etc.)
- escompte, c.-à-d. revenu en intérêts attendu entre le montant reçu du paiement de la prime jusqu'au règlement du sinistre
- + frais en capital pour le risque encouru, c.-à-d. pour des variations autour des valeurs attendues

Prescriptions sur la solvabilité

Banques

- Bâle I (1988)
- Bâle II (2007) en Europe, incl. Suisse, Swiss Finish
- Bâle III (planifié en Europe dès 2013, déjà partiellement introduit en Suisse, Swiss Finish dès 2016)

Assurances

- Solvency I (en Suisse 1978)
- Swiss Solvency Test (2006)
- Solvency II (planifié en Europe dès 2013)

Basel I

- Déclancheur: insolvabilité de la banque Herstatt en 1974
- Limitation de l'octroi de crédits par l'apport de fonds propres
- Fonds propres nécessaires: 8% des actifs à risque (recouvrement de crédits)
- Crédits pondérés à 0% pour les pays de l'OCDE, à 20% pour les banques de l'OCDE, à 50% pour les hypothèques, et à 100% pour les autres crédits

Basel I

- Faiblesses: trop peu différencié selon les risques, fortement orienté sur le volume
- Il en résulte une attractivité perverse: les crédits supportent les mêmes frais en capital indépendamment du niveau de risque.
 Comme les hauts risques proposent de meilleures rémunérations, la conséquence est une pression vers les affaires risquées. Les crédits à faibles risques sont sous-traités par titrisation.
- Les risques du marché (actions, intérêts, monnaies, matières premières) n'ont été prises en considération que depuis 1996

Basel II

- Meilleure adéquation au risque, moins orienté sur le volume
- Prise en compte des opérations à risque
- Trois piliers:
 - Exigences minimales: risques liés au crédit, au marché et aux risques opérationnels
 - Fonds propres additionnels: souvent basés sur des critères qualitatifs, des exigences sur la gestion du risque et la gouvernance entrepreneuriale
 - Transparence, discipline de marché

Solvency I - SST - Solvency II

- Solvency I purement orienté volume
 - Capital visé = part en % des primes, sinistres, réassurances
 - Pas de prise en considération des actifs

• SST - Swiss Solvency Test

- Après la crise de 2001/2002, précurseur de Solvency II
- Orienté sur les risques
- Basé sur un modèle, modèle standard de la FINMA, ou modèles individuels validés par la FINMA
- Focalisé sur la solvabilité globale, prise en considération de la diversification
- Trois piliers, comme Bâle II

Solvency II

- En projet et phase de test depuis 2003, introduction retardée
- Devrait être implémenté par les états membres de l'UE à partir de 2013

Questions posées

- Solvabilité ou liquidité
- Volume ou risque
- Statique ou dynamique
- Relation avec le présent ou avec le futur?
- Mesurer ou modéliser
- Objectif ou subjectif
- Règles ou principes
- Standardisé ou individuel
- Régulation par les produits (ex ante) ou par référence au capital (ex post)